



Préfecture de la Vendée  
DRC/TAJ

24 NOV. 2020

COURRIER ARRIVÉ

## Conseil d'administration du 19 novembre 2020

Délibération n° 2020/55

**Objet : Approbation de la prise de participation de l'EPF de la Vendée dans la foncière « Métropolys » (SAS Foncière METROPOLYS)**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-3°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu l'exposé du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la prise de participation financière de l'EPF de la Vendée dans la SAS Foncière METROPOLYS à hauteur de 500 000 € d'apports en capital et 500 000 € d'apport en compte-courant d'associé,
- Autorise le Directeur Général à négocier les termes des statuts de la SAS Foncière METROPOLYS dans le cadre de l'augmentation de capital,
- Autorise le Directeur Général à négocier le pacte d'associés relatif à l'opération,
- Autorise le Directeur Général à signer les statuts et le pacte d'associés,
- Autorise la SEM Oryon à assurer la Présidence de la SAS.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 14 DEC. 2020

Le Préfet de la Vendée

Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée  
Anne TAGAND